

**CAMPAGNE MONDIALE 2011 SUR LE DROIT A L'HABITAT ET A LA TERRE**  
**FORUM 2011 DE L'UNION DES ASSOCIATIONS ET DES COORDINATIONS**  
**D'ASSOCIATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA DEFENSE DES DROITS DES**  
**DEMUNIS (UACDDDD)**

---

**RECOMMANDATIONS**

Le Forum 2011 de l'UNION tenu à Bamako le 23 octobre 2011,

- après le discours d'ouverture du secrétaire général de l'UNION présentant les activités du réseau et le contexte dans lequel il se place dans le cadre de la campagne mondiale de l'habitat et des terres,
- après avoir entendu maître Amadou Tiéoulé Diarra avocat à la cour du Mali et le directeur de la CAD mali
- après avoir entendu successivement les représentants des associations membres du réseau relatant des cas de déguerpissements, d'expropriations illégales, d'emprisonnements des paysans etc...
- après les échanges et discussions fructueuses avec les participants, a fait les recommandations suivantes:

***Recommandations 1***

Considérant que le Mali est un état de droit, le forum recommande l'application des lois de la République et de veiller au respect des droits et libertés des citoyens

***Recommandation 2***

Le respect des décisions de la justice (cas de Sabalibougou 140m et du marché Dibida

***Recommandation 3 (déguerpissements)***

- Les participants ont pris note des multiples cas de déguerpissements et de non reconnaissance des droits coutumiers.

***Recommandation 4 (expropriation)***

- Considérant le cas spécifique de N'Tabacoro où l'état par décret 09-190/PRM du 4 mai 2009 a exproprié 350ha couvrant des centaines de titres fonciers,
- Vu que les procédures d'expropriation n'ont pas été respectées conformément au code domanial,
- Compte tenu que la déclaration de logements sociaux comme utilité publique ne figure pas dans le code domanial,
- Vu la requête en date du 20 juillet 2009 enregistrée sous le N° 1099 de la cour suprême du Mali section administrative,

Le forum recommande d'indemniser les propriétaires dont les parcelles sont déjà occupées par les logements sociaux et que le gouvernement révisé sa position en annulant le décret et en maintenant les propriétaires dans leurs titres.

Il en sera de même pour les cas similaires.

### ***Recommandation 5 (Les champs)***

Vu l'importance des activités agropastorales au Mali, l'Union recommande :

- la conservation de certains espaces pour ces activités
- La libération de tous les paysans encore emprisonnés à San dans la commune de N'Gouan de Djikéna, de Sassanding, etc...

### ***Recommandation 6***

Le Ministère des logements des Affaires foncières et de l'Urbanisme, suite à la détérioration toujours croissante de la situation foncière au Mali a organisé du 7 au 11/12/2009. les états généraux du foncier à l'issue desquels des résolutions ont été prises. Le forum recommande la publication de ces résolutions avant toute application.

### ***Recommandation 7***

- Etant donné la mise en place d'une commission interministérielle par le Ministère de l'Administration Territoriale et de Collectivités locales pour la résolution des litiges au niveau de l'UACDDDD (l'Union-MALI)
- vu que des rapports de cette commission sont disponibles, le forum recommande l'exécution rapide des résolutions de cette commission

### ***Recommandation 8***

Considérant les nombreux cas de victimes de malversations foncières, de détournements, de spéculations relevés lors des débats, le forum recommande la poursuite des auteurs de faux documents.

\*\*\*            \*\*\*            \*\*\*